

N/REF : 9/01/2026 15H57 C:000502 I:16526
V/REF : 866978
V/Email reçu le Vendredi 09/01/2026 à 15H57

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1044
IMMEUBLE : HAMEAU BRETAGNE-1044
1-11 RES DU HAMEAU DE BRETAGNE
LE HAMEAU DE BRETAGNE
35640 MARTIGNE FERCHAUD

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : 1 HAMEAU DE BRETAGNE - MME DOUAIS 06 14 88 79 16
MOTIF : GAINÉ POUR LA FIBRE EST BOUCHÉE
Donneur d'ordre : Mme R MOREL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 19/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
GAINÉ COURANT FAIBLE DÉJÀ PLEINE.
IMPOSSIBLE DE PASSER AIGUILLE DANS PVC
RÉSEAU BOUCHÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 19/01/26 à 15H10 ROMANE.MOREL@espacil.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 19/01, PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT
EXTÉRIEUR D'UNE GOULOTTE POUR QUE LE TECHNICIEN FIBRE PUISSE INSTALLER
LE CÂBLE ET RACCORDER. UNE SAIGNER SERA A EFFECTUER SUR LE SOL
EXTÉRIEUR, PRÉVOIR RÉSERVATION DANS PLACARD LOGEMENT AFIN DE REJOINDRE
LE DTI. DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 19/01/26 A 15:10 MME R MOREL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Déplacement Prestation hors BPU	1	37,00	37,00
3,00	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU	1	52,00	156,00
TOTAL H.T.				193,00
T.V.A. a 10,00%				19,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>212,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.